

DELIBERATION DDB2026_008

Nombre de membres du bureau	
en exercice	55
Présents	39
Votants	47
Pouvoirs	8

Date de convocation du Bureau communautaire
délibérant du Grand Périgueux le 23 janvier 2026

LE 29 janvier 2026, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence
de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

AIDES AUX TRAVAUX ACTION CŒUR DE VILLE 2 - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MARTY, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. MARC, M. CADET, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. COUNIL, M. LACOSTE, M. REYNET, M. TALLET, M. MALLET, M. SERRE, M. BOURGEOIS

POUVOIR(S) :

Mme CHABREYROU donne pouvoir à M. LECOMTE

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS

Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON

M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE

M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU

M. PERPEROT donne pouvoir à M. MARSAC

M. BIDAUD donne pouvoir à M. AUZOU

M. ROLLAND donne pouvoir à M. CHANTEGREIL

AIDES AUX TRAVAUX ACTION CŒUR DE VILLE 2 - POINT DELIBERANT

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ces pouvoirs.

Considérant que dans le cadre du programme «Action Cœur de Ville 2» (2024-2026), la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux avec les villes partenaires: Périgueux, Trélissac, Sanilhac et Coulounieix-Chamiers ont décidé de poursuivre leur politique de développement économique à travers la création d'une aide aux travaux et à l'installation de nouveaux commerçants et artisans.

Que par la délibération du 25 septembre 2025 (D2025-099) le Conseil Communautaire a approuvé la création de ce dispositif d'aide aux commerces et à l'achat d'équipements pour les commerces créés depuis moins d'un an et a validé son règlement d'intervention.

Que cette aide a pour objectif de renforcer l'offre commerciale et artisanale du territoire et de soutenir les porteurs de projets dans leur installation, de rénover les locaux commerciaux existants notamment sur leurs performances énergétiques et ainsi de soutenir la redynamisation du centre-ville et l'amélioration des entrées de villes à travers une subvention finançant 30% des montants des investissements et pouvant monter jusqu'à 40% en secteur prioritaire (Quartier Gare-Wilson) plafonné à 5 000€ . Les travaux pris en compte concernent les lots suivants:

- Travaux de rénovation (hors gros œuvre),
- Travaux d'économie d'énergie,
- Mise en accessibilité intérieure,
- Achat de matériel professionnel (hors mobilier et décoration),
- Investissements de production.

Considérant que la première Commission d'aides aux commerces Action Cœur de Ville 2 a eu lieu le 10 décembre 2025. Lors de cette assemblée, trois dossiers complets et conformes au Règlement d'intervention ont été présentés, et ont tous reçu un avis favorable.

Que cette décision était fondée sur le bilan conseil des chambres consulaires pris en charge 50 % ville et 50 % Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (CAGP).

Que les demandes concernent les commerces suivants:

Commerces	Type et estimation des travaux	Montant bilan conseil	Part CAGP	Montant subvention	Part CAGP
L'ATELIER RETRO_ 13 <i>Place Bugeaud</i> Mesdames RIPOLL	Achat d'équipements professionnels: 4 841.50€ HT	500 € HT	250 € HT	1 452.45 €	726.23 €
HEYDI CAFE FLEURS _ 4 <i>rue de l'ancien Hôtel de Ville</i> Madame Camille Lavoix	Travaux de rénovation du local: 2 112.54 € HT	500 € HT	250 € HT	633.76 €	316.88 €
MATIERE TERRE _ 34 rue <i>du Président Wilson</i> (secteur prioritaire - 40%) Madame Camille NAVECHT	Achat d'équipements professionnels + Travaux de rénovation du local: 17 793,23 € HT	500 € HT	250 € HT	5 000 €	1 875 €

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Autorise l'octroi des subventions aux trois commerçants suivants :
 - L'atelier RETRO: 250€ (montant du bilan conseil) + 726.33 € (montant de la subvention).
 - HEYDI CAFE FLEURS: 250€ (montant du bilan conseil) + 316.88 € (montant de la subvention).
 - MATIERE TERRE: 250€ (montant du bilan conseil) + 1 875 € (montant de la subvention).
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions financières d'engagement des subventions ainsi que tous les documents se rapportant à ces dites subvention.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 05/02/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 05/02/2026	Périgueux, le 05/02/2026
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE	Le Président Jacques AUZOU